



## LE JOURNAL DU G.E.M « LES AILES DE L'ESPOIR »

Ce journal s'adresse aux personnes adhérentes de notre association et à celles qui souhaitent découvrir notre fonctionnement. Association d'adhérents ouverte en priorité aux personnes en situation de fragilité. Adhésion annuelle de 17 euros par personne.

### SOMMAIRE :

page 1 : Articles :

- Ecrivain public
- Voyages 2017
- Mot Sabrina
- Soirée Disco
- Concours cuisine
- Activité Modélisme
- Anniversaires

pages 2 et 3 : *planning des activités du mois*

page 4: *Quelques informations importantes mais en vrac...*

#### La vie du GEM

#### Informations pratiques

4, avenue Schuman  
68100 Mulhouse  
Tél : 03.89.32.81.27

e-mail : [gemade68@outlook.com](mailto:gemade68@outlook.com)  
<http://gem.ailselespoir.free.fr>

Comment venir au  
4, avenue Robert Schuman  
Par tram : arrêt porte jeune,  
par bus : arrêt Anvers,  
par voiture : vous pouvez vous  
garer parking Porte Jeune.

#### Horaires d'ouverture du GEM (sauf exception)

lundi : 10h/17h  
mardi : 10h/17h  
mercredi : 10h/17h  
jeudi : 10h/17h  
vendredi : 10h/17h

*samedis, dimanches et soirées :*  
*selon les propositions des*  
*adhérents*

### JOYEUX ANNIVERSAIRES !!!

L'association souhaite  
un joyeux anniversaire à:

Michaël B- Daniel B- Pascal K



### Ecrivain public

En toute confidentialité je vous propose de vous aider pour rédiger un courrier, pour rechercher des informations juridiques .

Sur rendez-vous les mardis entre  
14h et 16h

Alain

### Merci !!!

Tout d'abord merci pour tout ce que vous m'avez apporté durant c'est 3 belles années à vos côtés.

Le gem a été la chance pour moi de réaliser mes projets professionnels.

Vous m'avez beaucoup apporté, chacun d'entre vous ma permis de grandir davantage

### Sabrina

### CONCOURS CUISINE ANTI GASPILLAGE AVEC L'UFCV !!!

Chaque équipe aura à disposition des aliments invendus offerts par des commerçants.

Les équipes cuisineront ces aliments à l'aide d'un livre de recettes. Un jury évaluera l'esthétique, le goût l'originalité et l'équilibre alimentaire.

Pensez à vous inscrire auprès  
des salariées

**Des photos seront prises  
lors de cette activité!**

**Séjour Intergem  
du 5 au 7 mai 2017**

« A la grange aux paysages »

92€ / personne

Transport +logement+ repas

Inscription avant le 31 mars 2017

### Voyages 2017

- ♦ Un voyage en Espagne sans accompagnateur est prévu en septembre
- ♦ Voyage avec accompagnateur à définir

Prochaine réunion:

**Jeudi 9 février à 14h**

### Votre livre est arrivé !!!

Grâce à votre participation aux ateliers écritures avec Marie-Gaëlle nous avons créé un recueil de vos textes.

Merci!

Prix adhérent : 8.5€

Prix tout public: 10€

### Soirée Disco avec Tulay et Valérie

Mardi 28/11 à partir de 18h

Venez vous déhancher sur les tubes des années disco !

Musique et bonne ambiance seront de la partie.

**Soirée + buffet 5€**

### Activité modélisme

Venez faire voler des hélicoptères et autres véhicules (drones, voitures...)

**Avec Philippe T**



## QUELQUES INFOS EN VRAC... MAIS IMPORTANTES !



**Vous êtes partie prenante de la vie de l'association du GEM...** alors n'hésitez pas à vous exprimer, à vous investir dans l'organisation d'activités, dans la vie générale de l'association...

**-Les locaux sont aussi les vôtres....alors pensez à nettoyer** vos tasses sales, à donner un coup de balai, à vérifier que les toilettes restent propres... C'est votre image et celle de l'association que vous faites vivre au travers de ces petites actions!

**-Les Inscriptions aux activités :** pour des raisons d'organisation et de respect pour les personnes qui organisent des activités, nous vous rappelons que vous devez vous ins-

crire au moins 3 jours avant la date de l'activité (en passant au GEM ou par téléphone).

**- Pour les repas du jeudi, nous vous demandons de régler le montant avant le mardi midi qui précède chaque repas!**

° Il vous est demandé de vous investir au minimum sur l'une des tâches suivantes: faire les courses, le repas, préparer les tables, servir, nettoyer et ranger les tables, nettoyer et ranger la vaisselle, nettoyer et ranger le local... ainsi vous participez à créer une ambiance amicale!

° Chacun d'entre vous doit se renseigner sur la composition du menu et décider s'il souhaite par-

tager le repas.

**Ne pas attendre devant la porte avant l'heure d'ouverture du local et fumer en bas de l'escalier,**

° Pour le respect de tous nous vous demandons de sortir du local et du bâtiment lorsque vous passez vos appels ou de répondre très très discrètement,

° Les prix pour les déplacements sont calculés pour 3 personnes. Si plus de personnes s'inscrivent le prix diminuera en fonction.

° Philippe T est notre référent tabac...n'hésitez pas à le solliciter (selon ses disponibilités).

**Une formation aura lieu en décembre...inscrivez vous!**



### **Vos représentants "adhérents" au Conseil d'Administration sont :**

- Stéphan APRAHAMIAN, Président**
- Fatah SENADLA, Vice Président**
- Jean-Michel HARTMANN, Trésorier**
- Christelle REINHART, Secrétaire**
- Michaël BOHY, Vice Secrétaire**
- Philippe TOLVAI, Assesseur**
- Farid TARHAOUI, Assesseur**
- Salah BOULAA, Assesseur**
- Delphine RICHOU, Assesseur**

**les Adhérents formés à l'Aide et Soutien aux Adhérents** peuvent faciliter votre intégration dans l'association, vous rendre visite si vous êtes hospitalisé...

**-Séphane AULAGNE -Fatah SENADLA -Farid TAHRAOUI -Michaël BOHY -Philippe TOLVAI - Salah BOULAA**

**Prochaine Réunion adhérents : le jeudi 9 février 2017 à 14h00**

**Vous êtes partie prenante de la vie de l'association du GEM...** alors n'hésitez pas à vous exprimer, à vous investir

**Pour soutenir les projets du GEM les Ailes de l'Espoir, vous pouvez faire un don !**

En retournant ce bon de générosité accompagné d'un chèque à l'adresse suivante: **GEM les ailes de l'espoir 4 avenue Robert Schumann 68100 Mulhouse**, vous pouvez bénéficier, en tant que :

**Particulier :** une réduction d'impôts à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite de 20% des revenus imposables

**Entrepreneur :** ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 60% de votre montant de versement, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

Nom

Prénom

adresse

mail ou tel :

montant du don